

BAC 2011 Cahier des charges Sécurité – Sucrière 47/49 quai Rambaud 69002

TITRE I : OBJET DU CONTRAT ET NATURE DES PRESTATION	2
TITRE II : CONDITION D'EXECUTION DU CONTRAT	3
ARTICLE 1 – Plan de prévention	3
ARTICLE 2 – Liste nominative des ouvriers	3
ARTICLE 3 – Comportement du personnel	3
ARTICLE 4 – Périodicité des prestations	3
ARTICLE 5 – Descriptif du site	3
TITRE III : FINALITÉS ET MODALITÉS D'EXECUTION DU CONTRAT	4
ARTICLE 1 – Gardiennage montage	4
ARTICLE 2 – Gardiennage exposition	4
ARTICLE 3 – Gardiennage Vernissage	4
ARTICLE 4 – Gardiennage Soirée privée	4
ARTICLE 5 - Organisation du travail	5
TITRE IV : VERIFICATION DES PRESTATIONS	5
TITRE V : PLANNING D'EXECUTION DU CONTRAT	6
TITRE VI : CRITÈRES DE CHOIX DE L'APPEL D'OFFRE	6

TITRE I : OBJET DU CONTRAT ET NATURE DES PRESTATIONS

Le présent contrat sera conclu pour assurer l'exécution des prestations de sécurité des locaux de la Sucrière, 47/49 quai Rambaud 69002 LYON.

Ces dispositions sont valables quel que soit le montant des opérations.
Elles exigent de la part de l'entreprise retenue une disponibilité permanente.

Le type d'occupation et de prestation souhaité varie selon la période suivant le planning présent au TITRE V.

TITRE II : CONDITION D'EXECUTION DU CONTRAT

ARTICLE 1 – Plan de prévention

Si les travaux sont jugés dangereux ou si la durée annuelle est supérieure ou égale à 400 heures, l'Entreprise devra, 8 jours après la notification du contrat, informer les BIENNALES DE LYON de la nécessité d'élaborer en commun un plan de prévention écrit (Décret 92158 du 20 février 1992).

ARTICLE 2 – Liste nominative des ouvriers

Le titulaire devra remettre, sur simple demande, la liste nominative des agents admis sur le site. Les mises à jour de ces listes seront obtenues selon les mêmes modalités.

Les interventions successives devront être effectuées par les mêmes équipes.

ARTICLE 3 – Comportement du personnel

Le comportement du personnel de l'entreprise devra être irréprochable.
Le responsable du contrat se réserve la possibilité d'exiger le retrait du site d'une personne dont le comportement trouble le fonctionnement de l'établissement ou ne permet pas d'atteindre les résultats attendus du contrat.

ARTICLE 4 – Périodicité des prestations

Le planning des interventions est notifié au TITRE V. Les interventions ponctuelles exceptionnelles feront l'objet d'une commande particulière.

Certaines interventions devront être effectuées pendant les heures de nuit, les dimanches ou jours fériés selon le planning établi.

Préalablement à toute intervention, le titulaire s'assure que ses équipes seront à même de pénétrer dans l'ensemble des zones où elles doivent intervenir.

ARTICLE 5 – Descriptif du site

Site de la Sucrière, 47/49 Quai Rambaud 69002 LYON.

Surface d'exposition et accueil public : 5600 m² – Sucrière partie 1930 + façade extérieure + place devant Silos + Club

Surface de bureaux : 150 m² - Sucrière (R+1) + wagon

TITRE III : FINALITÉS ET MODALITÉS D'EXECUTION DU CONTRAT

Les opérations de surveillance et de sécurité incendie concernent l'ensemble du site de la Sucrière. On distinguera les opérations suivantes :

ARTICLE 1 – Gardiennage montage et démontage (code MON)

Du 16 aout au 12 septembre 2011 et du 2 janvier au 20 janvier 2012.

1 agent SSIAP journée de 7h30 à 19h30 du mardi au jeudi et le samedi et le dimanche
de 7h30 à 20h30 le vendredi.

Mission : contrôle sécurité entrées/sorties, gestion de alarmes, surveillance générale des accès du bâtiment.

ARTICLE 2 – Gardiennage exposition (code EXP)

Du 13 septembre 2011 au 31 décembre 2011

2 agents SSIAP sur ouvertures expositions

5 jours de 10 h à 18h

1 jour de 10h à 19h

(Tous les jours sauf lundi)

Mission : contrôle des flux du public, gestion ERP du bâtiment, contrôle des accès extérieur, préservation permanente des voies de sécurité, sécurisation des traversées piétons, gestion des alarmes.

ARTICLE 3 – Gardiennage Vernissage code (code VER)

(Cette prestation s'applique en sus de Gardiennage exposition)

13 et 14 septembre : Journée Professionnels et Presse.

14 septembre de 17h à 01h : Vernissage officiel. (3000 personnes)

Le 13/9 : 2 agents supplémentaires de 9h à 19h à la SUCRIERE.

Le 14/9 : 2 agents supplémentaires de 9h à 19h à la SUCRIERE.

1 agents à Bullukian , 14h à 16h.

2 agents au Musée d'Art Contemporain de 16h à 18h.

10 agents à la SUCRIERE de 17h à 1h.

Mission : gestion des flux du public, sécurisation des accès et déplacement pour cortège officiel, gestion des alarmes.

ARTICLE 4 – Gardiennage Nuit et hors ouverture Public (code OFF)

***Cet article sera confirmer, elle peut entraîner des modifications des articles 1 et 2.**

Du 22 aout 2011 au 11 Janvier 2012 :

1 agent SSIAP

de 19h30 à 7h30 du mardi au jeudi et le samedi et dimanche

de 20h30 à 7h30 le vendredi

de 19h30 le dimanche à 7h30 le mardi

Mission : sécurité incendie du bâtiment, gestion des alarmes, gardiennage général des installations et du matériel.

ARTICLE 5 – Gardiennage Soirée privée (code SP)

Cette opération sera ponctuelle sur demande du responsable du contrat.

3 agents de sécurité pendant 4h.

Mission : gestion des accès privatisés, gestion des alarmes, surveillance extérieure stationnement et passage sécurisé.

ARTICLE 6 - Organisation du travail

L'organisation du travail devra respecter les dispositions ci-après :

ENCADREMENT DU PERSONNEL

Le titulaire devra obligatoirement désigner un agent responsable de l'encadrement et de la discipline du personnel, de l'exécution des prestations et, d'une manière générale, de l'application des clauses du présent cahier des charges.

ACCES AUX LOCAUX ET EQUIPEMENTS

Les clés des locaux seront confiées au titulaire du contrat.

En dehors des périodes de présence du titulaire, le bâtiment sera surveillé en télésurveillance avec une société spécialisée.

La gestion des alarmes et de l'éclairage général seront confiées au titulaire.

En cas de mauvaise manipulation, responsabilité du titulaire.

L'entreprise sera alors réputée être gardienne des locaux et sa responsabilité sera engagée en cas de dégradation ou de vols.

En fin d'exécution des prestations, le titulaire devra remettre à la personne responsable du contrat les clés confiées initialement.

TITRE IV – VERIFICATION DES PRESTATIONS

Des réunions périodiques mensuelles seront organisées entre les représentants de l'encadrement de l'entreprise et les responsables techniques des BIENNALES DE LYON.

Mise en place d'une main courante.

TITRE V : PLANNING D'EXECUTION DU CONTRAT

Dates	Opération	Gardiennage / Sécurité
20/7 au 16/8	Construction scéno expo.	Pas de gardiennage
16/8 au 26/08	Montage exposition	MON (5j/sem)
27/08 au 12/9	Montage exposition	MON (7j/sem)
13/09 14/09 et 15/9	Journée pro et Inauguration expo	EXP + VER
16/9/07 au 31/12/2011 Attention !! : <u>Jours fériés</u> <u>Ouverts : 1^{er} et 11 nov.</u>	Exploitation Expo	EXP
2/1 au 14/1	Démontage des œuvres	MON (6j/sem)
16/1 au 20/1	Démontage constructions et nettoyage	MON (5j/sem)

Du 22/08 au 11/01 : Prestation OFF de tel manière que le site soit constamment gardienné. * à confirmer par l'organisateur

TITRE VI : CRITÈRES DE CHOIX DE L'APPEL D'OFFRE

- Références similaires
- Propositions techniques
- Dispositif à proposer pour le contrôle et le repérage des entrées/sorties techniques et logistique.
- Gestion des alarmes incendies et anti-intrusion
- Moyens techniques
- Moyens humains et formation
- Propositions financière
- Kbis, autorisation préfectorale, attestation d'assurance, attestation URSSAF et ASSEDIC

**Grille de prix / décomposition au nb
d'heures
Biennale d'art contemporain
2011**

Code prestation		nb d'heures	cout horaire ht	total ht
MON (5j/sem)				
SSIAP	Nb d'heure entre 6h et 21h			
	Nb d'heure entre 21h et 6h			
	Nb d'heure dim entre 6h et 21h			
	Nb d'heure dim entre 21h et 6h			
MON (7j/sem)				
SSIAP	Nb d'heure entre 6h et 21h			
	Nb d'heure entre 21h et 6h			
	Nb d'heure dim entre 6h et 21h			
	Nb d'heure dim entre 21h et 6h			
EXP				
SSIAP	Nb d'heure entre 6h et 21h			
	Nb d'heure entre 21h et 6h			
	Nb d'heure dim entre 6h et 21h			
	Nb d'heure dim entre 21h et 6h			
	Nb d'heure fériés entre 6h et 21h			
	Nb d'heure fériés entre 21h et 6h			
VER				
SSIAP	Nb d'heure entre 6h et 21h			
	Nb d'heure entre 21h et 6h			
AS				
	Nb d'heure entre 6h et 21h			
	Nb d'heure entre 21h et 6h			
OFF (option)				
SSIAP	Nb d'heure entre 6h et 21h			
	Nb d'heure entre 21h et 6h			
	Nb d'heure dim entre 6h et 21h			
	Nb d'heure dim entre 21h et 6h			
	Nb d'heure fériés entre 6h et 21h			
	Nb d'heure fériés entre 21h et 6h			